



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 27
Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Pascal SUDRE (à partir de 21h15).

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

SPORT

DL.17.013 – Demande de subvention supplémentaire pour le transport

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Football Club Municipal Ingré est concerné par ses dispositions.

L'article 2 (hors coupes) de la convention mentionne qu'une aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional est attribuée à l'association et versée sur présentation des factures de déplacements.

Au final de la saison 2015/2016 et début de la saison 2016/2017, le nombre d'équipes de football évoluant en régional a augmenté. Il est nécessaire d'allouer un montant supplémentaire de 5400€ pour soutenir les déplacements régionaux du club. Un avenant doit être annexé à la convention générale 2016.

Après avis favorable de la commission « culture/sport » du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- le complément de subvention d'aide aux transports de 5400€
- le Maire à signer l'avenant à la convention générale 2016

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 28 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 2 mars 2017
et publication ou notification le : 20 mars 2017



Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-013

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T16-14-27.00 (MI205151930)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170320-DL-17-013-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention supplémentaire pour le

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.

Acte : [dl.17.013.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/17 à 16:14

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 20/03/17 à 16:14

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 16:19